

## Compte-rendu du Conseil Régional du 03 octobre 2015

**Amiens, 09h30.**

**Etaient présents ou représentés** les clubs d'Abbeville, Amiens, Beauvais, Blangy sur Bresle, Chaumont en Vexin, Chauny, Compiègne, Creil, Crépy en Valois, Eu, Grandvilliers, Ham, Lamorlaye, Péronne, Roye, Saint Quentin, Senlis, Trois Forêts et Vineuil Saint Firmin.

**Etait absent** le club d'Agnetz.

Soit 2 009 membres représentés sur un total de 2 022. Quorum atteint.

### Conseil Régional convoqué pour l'adoption du nouveau Règlement Intérieur.

*Règlement Intérieur mis en conformité avec les Statuts (Statuts correspondant aux Statuts types de la Fédération Française de Bridge) approuvés lors de la dernière AGE du 11 décembre 2014.*

*La définition du Bureau Exécutif est plus précise et plus réduite en nombre (souci d'efficacité). Le Bureau ne comporte plus que :*

- *Un Président*
- *Un Secrétaire*
- *Un Trésorier*
- *Un Premier Vice-Président*
- *Trois Vice-Présidents dont les fonctions seront attribuées par la première réunion du BE, soit :*
  - *Développement, Communication et Vie des Clubs*
  - *Compétitions et Arbitrage*
  - *Jeunesse et Formation*

*Le nombre de membres catégoriels est diminué : il passe de neuf à six (plus de juriste, plus de médecin et un seul joueur de haut niveau).*

*La définition du mode de rattachement des scolaires y est précisée :*

- *Sont considérés comme scolaires attachés à un club tous les jeunes qui découvrent le Bridge sous la direction d'un Initiateur dit Responsable licencié dans le club.*

*Le mode de scrutin pour l'élection à partir de bulletins comportant une liste de candidats y est également précisé :*

- *Liste des candidats à un poste de Vice-Président : (voir article 6.1) chacun des quatre Vice-Présidents se voit attribuer un rôle et une fonction lors de la première réunion du Bureau Exécutif qui détermine également par vote à bulletin secret celui qui prend le poste de Premier Vice-Président*
- *Liste des candidats à un poste dans la CRED : le candidat ayant obtenu le plus de voix est désigné comme Vice-Président. Les candidats suivants les mieux placés sont élus membres titulaires et les suivants membres suppléants, dans la limite des postes à pourvoir.*

**Statuts adoptés à l'unanimité des clubs présents.**

Levée de la séance à 10h00